

Noël 2020 : concilier moments de convivialité festifs et prévention de la transmission croisée en EMS.



SÉJOUR EN FAMILLE

POURQUOI

- Recréer du lien social, en particulier au moment des festivités de fin d'année.
- Sécuriser l'organisation des séjours en famille (départ de l'institution & retour dans l'institution) quel que soit la durée du séjour, pour protéger les résidents.

Qui

Tous les résidents s'ils en expriment le souhait. Des ajustements sont attendus en fonction du statut du résident :

- Résident COVID + (maladie en cours) : sortie non autorisée tant que le résident est contagieux (dates de levée de l'isolement définies dans la plaquette CPias BFC [Critères et modalités de sortie vers SSR ou EHPAD chez les patients COVID-19 hospitalisés en MCO](#))
- Résident non COVID : sortie autorisée moyennant le respect des mesures barrières déclinées infra.

COMMENT

En voiture :

- Idéalement, pas plus de 3 passagers (conducteur, passager et résident)
- Hygiène des mains aux SHA et port de masque avant de monter dans le véhicule et pendant toute la durée du trajet pour tous les passagers.

A la maison :

- **Pendant le séjour du résident :**
 - Bulle intrafamiliale pour limiter les interactions sociales
 - Respect des mesures barrières et de la distanciation physique
 - Embrassades et poignées de mains non recommandées
 - Aération régulière du logement
- **A table (cf doc de l'ARS NA <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-check-list-conseils-pour-des-fetes-sans-covid>)**

De retour dans l'EMS :

- Résident ayant fait une COVID documentée après le 24 octobre :
 - Retour sans mesures barrières complémentaires : le résident participe à la vie normale de l'établissement.
- Résident ayant eu la COVID documentée avant le 24 octobre → consignes au retour :
 - Respecter les précautions d'hygiène COVID pendant 7 jours
 - Réaliser un test RT-PCR à J7